



FONDS CAPI, CFC, CFC II, CFCP, CFC II PROGRÈS, OBJECTIF 10 000 ET OBJECTIF 2 000

Mois et Numéros des tirages	JUILLET 2017	AOÛT 2017	SEPTEMBRE 2017
		G 37	B 48

VILLES	DÉPARTEMENTS	MONTANTS (€)	N° CONTRATS
NEGREPELISSE	82	21 618,00	30041155
FONTANES	30	8 567,94	19001433
ARVEYRES	33	5 351,96	19024146
LIGNIERES DE TOURAINE	37	4 871,40	19002695
VOUVRAY	37	4 813,14	19024909

Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats	Villes	Dépt.	Montants	N° Contrats
ST AVERTIN	37	4 720,15	19025781	ROHECORBON	37	3 298,35	19031347
LIGNIERES DE TOURAINE	37	4 710,61	19007318	CHATEAU RENAULT	37	3 274,96	19031353
CREUTZWALD	57	4 362,97	19021654	ROHECORBON	37	3 274,96	19031350
CAPPEL	57	4 313,84	19022180	BALLAN MIRE	37	2 732,71	16030208
TORCENAY	52	4 308,89	19022991	ST CHRISTOPHE SUR LE NAIS	37	2 559,19	16032078
ST AVERTIN	37	4 000,00	19033056	TOURS	37	2 431,10	16037693
VERETZ	37	3 925,45	19031724	LIGNIERES DE TOURAINE	37	2 362,00	16030871
ST NICOLAS DE BOURGEUIL	37	3 900,42	16031455	OBERMORSCHWILLER	68	2 163,60	30044841
BINGES	21	3 884,54	19027035	SEPTFONDS	82	1 830,00	10121407
SAINT FLOVIER	37	3 876,50	19006260	CAUSSADE	82	1 830,00	20052372
LA BAULE	44	3 864,47	19031150	BALLAN MIRE	68	915,60	10107685
ESCHBACH AU VAL	68	3 668,46	19012353	HAGONDANGE	37	915,60	20051366
SARREWERDEN	67	3 552,13	19029333	SEPPOIS LE BAS	57	915,60	20053056
BALLAN MIRE	37	3 386,47	16031548	SEMALENS	81	914,70	10099601

MONTANTS DES GAINS PAR DÉPARTEMENTS (€)

Côte d'or	3 884,54	Haute Marne	4 308,89	Tarn et Garonne	25 278,00
Gard	8 567,94	Moselle	9 592,41		
Gironde	5 351,96	Bas Rhin	3 552,13	TOTAL :	131 115,71
Indre et Loire	59 053,01	Haut Rhin	6 747,66		
Loire Atlantique	3 864,47	Tarn	914,70		

NUMÉROS DES CONTRATS OU TITRES EFFECTIVEMENT REMBOURSABLES

10099601	16030208	16031548	19001433	19007318	19022180	19024909	19029333	19031350	19033056	20053056
10107685	16030871	16032078	19002695	19012353	19022991	19025781	19031150	19031353	20051366	30041155
10121407	16031455	16037693	19006260	19021654	19024146	19027035	19031347	19031724	20052372	30044841

MÉCANISME DES TIRAGES

Les tirages ont lieu publiquement le 20 de chaque mois à Strasbourg ou en tout autre lieu fixé par le Conseil d'Administration en présence d'un Administrateur ou du Directeur Général, ou de tout autre mandataire désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. La date du 20 pourra être avancée au 1^{er} jour ouvrable la précédant, afin de tenir compte du fait que les tirages n'ont pas lieu les dimanches, samedis et jours fériés. Un huissier dresse procès-verbal des opérations.

Tarifs Fonds Capi, Compte Fonds Capi (CFC), Compte Fonds Capi Progressif (CFCP), Compte Fonds Capi II (CFC II), CFC II Progrès, Objectif 10 000 et Objectif 2 000 :

Conformément aux Conditions générales, paragraphe 1 pour le Fonds Capi, article 9 pour le Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, article 10 pour le Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès » et article 11 pour les contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, on utilise trois roues, la première portant les douze premières lettres de l'alphabet [A à L] et les deux autres les chiffres de 0 à 9.

Mises simultanément en rotation une seule fois, les roues font apparaître l'une des 1 200 combinaisons possibles de A00 à L99, soit une probabilité égale à 1 chance sur 1 200 chaque mois pour chaque contrat.

Les contrats Fonds Capi portant cette combinaison, à jour de leurs versements, sont crédités de la somme prévue par leurs Conditions particulières.

La Société règle la somme prévue par l'article 9 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi et Compte Fonds Capi Progressif, celle prévue à l'article 10 des Conditions générales aux porteurs de contrats Compte Fonds Capi II (CFC II) et CFC II « Progrès », celle prévue à l'article 11 aux porteurs de contrats Objectif 10 000 et Objectif 2 000, portant le numéro désigné par le sort, s'ils sont à jour de leurs versements.